



Agents autorisés
Membres du conseil d'administration de la FPPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec

13 janvier 2010

PRIX MINIMUM DE LA POMME (TARDIVE) DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2009

Décision du comité de prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tenu le 12 janvier 2010, dont font partie les représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec inc. et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec de conserver le statu quo sur les prix et la mise en place de l'annexe H pour les variétés McIntosh et Spartan AC en sac.

Les prix sont pour la vente en minot de 42 livres

Date	Sunrise Paulared et Lobo	McIntosh	Cortland	Empire	Spartan	Gala	Honeycrisp
À compter du début de l'écoulement	S : 11,50 \$ C : 11,50 \$						
À compter du début de l'écoulement		S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$		
À compter du début de l'écoulement						S : 11,50 \$ C : 15,00 \$	
À compter du début de l'écoulement							S : 30 \$ *** C : 34 \$ ***
À compter de l'ouverture des chambres AC		S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	
AUTRES VARIÉTÉS TARDIVES							
À compter du début de l'écoulement	Prix flottant mais jamais inférieur au prix minimum de la variété McIntosh en sac et en cellule						
<p>*** Nouvelles spécifications pour la Honeycrisp</p> <ul style="list-style-type: none"> • calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac (pommes de plus petit calibre pour les sacs) • Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire • Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit 							
Promotions ciblées et opportunité d'affaires							
À compter du 25 novembre au 16 janvier 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes réfrigérées en sac seulement pour les variétés McIntosh, Spartan, Empire annoncées dans une circulaire ou à l'exportation						
À compter du 17 janvier au 18 février 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour les variétés McIntosh et Spartan annoncées dans une circulaire ou à l'exportation						

C : cellule S : sac

APPLICATION DE L'ANNEXE H – promotions ciblées et opportunités d'affaires – McIntosh, Spartan AC

Considérant les quantités de pommes en entrepôt, il fut décidé lors du comité de prix 12 janvier 2010 de mettre en place une promotion ciblée et opportunité d'affaires à un prix de détail agressif pour les variétés **McIntosh et Spartan AC en sac**.

Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour les variétés **McIntosh et Spartan AC** sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et par variété ciblée pour les mois de janvier et février.

Du 17 janvier au 18 février 2010, un rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour les variétés McIntosh et Spartan, annoncées dans une circulaire ou à l'exportation (opportunité d'affaires).

Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver **la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale** pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

MÉTHODE POUR COMPLÉTER L'ANNEXE H

Chaque agent autorisé devra soumettre à la Fédération, avec son rapport mensuel relatif à la vente des pommes (Annexe B), un formulaire intitulé « Annexe H » pour le paiement du prix moyen pour chacune des variétés **MCINTOSH, SPARTAN ET EMPIRE, réfrigérée ou AC en sac, selon la date de la promotion ciblée**. Donc, il y a possibilité de 5 annexes « H » étant donné les prix différents de la pomme AC et ceux des pommes réfrigérées pour chacune des variétés concernées. Évidemment, les prix fixés pour ces variétés devront être respectés pendant la période du rabais. Un agent autorisé devra donc payer un prix moyen aux producteurs en tenant compte de la proportion de pommes de variétés McIntosh et Spartan vendues à prix régulier, en promotion ciblée et en opportunité d'affaires (exportation) selon leur destination.

Les agents autorisés devront **conserver les factures correspondant aux ventes réalisées** lors de l'opportunité d'affaires et de la promotion ciblée sur une base mensuelle. Des vérifications seront effectuées pour s'assurer du respect des conditions de l'opportunité d'affaires et de la promotion ciblée avec possibilité d'inspection.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **mardi 9 février 2010 à compter de 13 h 15 par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des prix des pommes A.C.

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2009 – FAB LE PRODUCTEUR

Décision du **15 décembre 2009** du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE *	POMMES À JUS OPALESCENT *
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive	Tardives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 17 septembre 2009		Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 16 décembre 2009	Tardives 0,0525 \$ la livre ou 2,20 \$ le minot de 42 livres	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)

* Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée, mais de la pomme cueillie de qualité

** Également, les transformateurs demandent à ce que les pommes destinées pour entreposage respectent la qualité et la maturité requises et que la variété McIntosh soit livrée avant le 1^{er} octobre 2009.

Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1er janvier 2010(en minots)

Variétés			Québec	Missisquoi Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er janvier 2010	Pommes utilisées en décembre 2009
McIntosh	Frais	Réfr.	2 224	378	7 369	8 310	17 066	35 347	106 573
		AC	0	130 463	283 690	130 072	217 556	761 781	47 420
	Transf.	Réfr.	0	3 066	57 841	52 533	108 351	221 791	54 342
		AC	0	45 033	304 383	204 882	53 062	607 360	8 459
Cortland	Frais	Réfr.	200	0	3 186	280	2 446	6 112	26 164
		AC	0	37 230	76 702	38 035	28 393	180 360	19 293
	Transf.	Réfr.	0	2 284	7 302	9 588	7 490	26 664	28 071
		AC	0	10 629	19 206	0	2 616	32 451	0
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	900	900	610
		AC	0	0	594	0	50	644	54
	Transf.	Réfr.	0	0	0	2 552	1 170	3 722	294
		AC	0	0	0	0	1 692	1 692	7 271
Empire	Frais	Réfr.	0	0	7 835	3 250	3 552	14 637	22 503
		AC	0	10 707	52 142	20 721	17 000	100 570	3 914
	Transf.	Réfr.	0	0	1 518	35 074	427	37 019	5 754
		AC	0	0	3 586	7 271	0	10 857	0
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	6 814	1 510	1 658	9 982	41 435
		AC	0	40 118	90 222	33 237	60 379	223 956	4 300
	Transf.	Réfr.	0	1 160	3 452	7 411	2 855	14 878	10 769
		AC	0	0	15 044	13 131	5 630	33 805	0
Autres	Frais	Réfr.	0	252	279	928	0	1 459	8 106
		AC	0	4 104	1 107	6 440	0	11 651	7 579
	Transf.	Réfr.	0	2 202	15 138	62 940	1 694	81 974	16 887
		AC	0	1 300	0	244 677	985	246 962	0
Total	Frais	Réfr.	2 424	630	25 483	14 278	25 622	68 437	205 391
		AC	0	222 622	504 457	228 505	323 378	1 278 962	82 560
	Transf.	Réfr.	0	8 712	85 251	170 098	121 987	386 048	116 117
		AC	0	56 962	342 219	469 961	63 985	933 127	0

⁽¹⁾ Écoulement total est déterminé par variété Source: Infohort

Pour la récolte 2009, 2 666 574 minots de pommes sont entreposés dont 673 670 minots proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2008, 2 411 796 minots de pommes sont entreposés dont 564 899 minots proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2007, 2 537 354 minots de pommes sont entreposés dont 593 761 minots proviennent de l'extérieur.

Entreposage de pommes au Canada, au 1er janvier 2010(en minot de 42 livres)

	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Maritime	1 106 929	1 108 571	2 347 619
Québec	2 666 574	2 411 796	2 537 354
Ontario	3 758 548	3 300 524	3 365 619
Colombie-Britannique	N/D	3 260 429	2 240 476
Canada	7 532 051	10 081 320	10 491 068

Source: Infohort

Daniel Ruel
Fédération des producteurs de pommes du Québec